L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 22 MAI.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

John V. Moore vs Algernon S. Beck et als.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT JUDICIAIRE pour les Sixième et Septième Districts municipaux de la paroisse d'Orléans. No 2114.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District Judiciaire pour les Sixième et Septième Districts municipaux de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI, le 8 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

UN CERTAIN ILET DE TERRE, situé dans le Sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans (faubourg Hurstville) ancienne paroisse Jefferson, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, allées, privilèges, avantages qui y appartiennent, désigné par le numéro vingt-deux, d'après un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 17 mars 1837, et déposé en l'étude de E. Barnett, à l'époque notaire dans la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Eleanor, Laurel et Live Oak, et par la ligne de division de Bloomingdale, et a une façade de quatre cent pieds de 300 sur la rue Eleanor, deux cent cinquante-six pieds (256) sur la rue Live Oak, et deux cent quatre-vingts pieds et quatre lignes sur la rue Laurel.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8mai—15 22 29—5 8 juin

Etat de la Louisiane vs. Horace L. Dufour.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans No 2310—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, POUR TAXES D'ETAT DE 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 10 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent trente-quatre, borné par les rues Carondelet, Julia, Girod et Baronne, et désigné par le lot numéro dix-sept, mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8mai—8,15,22,29 juin 5,10

Etat de la Louisiane vs Bernard Barthe.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1928. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de district pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, POUR TAXES D'ETAT DE 1876 ET 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le deuxième district de cette ville, JEUDI, 10 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet numéro [illegible] borné par les rues Robin, Magasin, Camp et Terpsichore, et désigné par le numéro treize, mesurant cent vingt cinq pieds de face à la rue Robin sur une profondeur de cent vingt-huit pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

8 Mai—8, 15, 22, 29—juin 5, 10.

James Beattie vs W. H. H. Whitterell.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,624. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MERCREDI 26 mai 1880, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° QUATRE LOTS DE TERRE avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, allées, privilèges, servitudes qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville et désignés comme lots Nos un, deux, trois et quatre, sur un plan dressé par C. Hedin, voyer, le 29 novembre 1850 et déposé dans le bureau de H. B. Cenas, anciennement notaire de cette ville. Le lot No Un mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois quarts de face à la rue Water, soixante-dix-huit pieds huit pouces de face à la rue Pleasant, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée et vingt-sept pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No Deux. Le lot No Deux mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois-quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante dix-sept pieds de quatre pouces et sept lignes sur la ligne de division du lot No. Un, et de soixante-seize pieds un pouce et six lignes sur la ligne de division du No. Trois. Le lot No. Trois mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois-quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante-seize pieds un pouce et six lignes sur la ligne de division du lot No deux et de soixante-quinze pieds quatre pouces, sur la ligne qui la divise du lot No quatre, et le dit lot No quatre mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds et une ligne de face à la rue Levée, une profondeur de soixante quinze pieds quatre pouces sur la ligne qui la divise du lot No trois et de soixante-seize pieds un pouce et six lignes, sur la ligne de l'autre côté, ensemble avec tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans cette affaire, si toutefois il en a, à la batture sur les susdits terrains entre les dits lots et le fleuve.

2° Un autre lot de terre situé dans le même District désigné par le lot No six sur un plan par B. Buisson voyer, en date du 25 avril 1836 et déposé dans l'étude de F. Grima, notaire de cette ville, ledit lot mesurant sept pieds dix pouces de face à la rue Levée, entre celles Pleasant et Toledano, et s'étendant en profondeur au fleuve Mississippi, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, allées et servitudes y appartenant, aussi tous les accroissements et battures formées ou pouvant être formées en face du dit lot, étant la même propriété acquise par le défendeur par un achat de Frederick Fawcett, par un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire dans cette ville, le 27 février 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 avril—1, 8, 15, 22, et 26 mai.

Mme Florinda W. Taylor vs. J. Q. A. Fellows.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,514—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 25 mai 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un morceau de terre dans l'ilet borné par les rues Cirque (maintenant Remparts), Poydras, Perdido et Philippa (maintenant Dryades), dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans étant le lot No onze, dans ledit ilet, ayant trente pieds de face à la rue Perdido, sur une profondeur de quatre-vingt-six pieds et étant le même lot recouvré par Myra Clark Gaines de Isabella Jenkins en vertu d'un décret de la Cour Suprême des Etats Unis.

2° Trois lots de terre situés dans le Second District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Bourgogne, Remparts et St-Pierre, étant les lots No un, deux et douze du dit ilet, les lots No un et deux ayant une façade de soixante pieds à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt pieds. Le lot un forme le coin des rues Bourgogne et Toulouse. Le lot No 12 touche au lot un et a une façade à la rue Toulouse de soixante pieds sur une profondeur de cent vingt pieds, le tout en mesure française; les deux premiers lots étant les propriétés recouvrées par Myra Clark Gaines de G. Lameyer, et le lot numéro douze recouvré par Myra Clark Gaines de A. Baret en vertu d'un décret de la Cour Suprême des Etats-Unis.

3° L'ilet Numéro Trois Cent Quatre Vingt Dix, borné par les rues Gayoso, Dupré, Orléans et Ste-Anne, Second District.

4° L'ilet Numéro Quatre Cent Quatre, borné par les rues Rendon, Orléans, St-Pierre et l'avenue Hagan, Second District.

5° L'ilet Numéro Quatre cent Soixante, borné par la rue Orléans, avenue Hagan, St-Pierre et Port au Bayou St-Jean, Second District, ceci étant l'ilet où se trouve la machine à dessécher, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les propriétés ci-dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Celle-ci étant la seconde et dernière criée, les dites propriétés seront définitivement adjugées au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elles rapporteront, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant une caution avec une bonne garantie solvable portant huit pour cent d'intérêt l'an du jour de la vente, et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur déduira de son enchère et paiera au comptant le montant des annonces, les frais de shérif et du commis de cour, à peu près deux cents piastres ($200) et en outre les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur la dite propriété, dont le montant n'est pas encore connu.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 mai—8, 15, 22, 25.

Ferdinand Heycke vs Charles Duchamp.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11 001—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon. Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans le susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI 8 juin 1880, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine terraine, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Canal, Douane Galvez et Miro, désigné par les Nos 14, 15, 16, 17 et 18, et mesurant chacun 28 pieds 10 pouces de face rue du Canal sur 114 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ces terrains ont été acquis par le défendeur, par achat, de Mme Caroline Heycke et autres, par acte devant A. B Trist, notaire, le 19 juin 1876.

Saisi dans l'affaire en question.

Conditions—1° Au comptant, jusqu'à concurrence d'une somme suffisante à payer la réclamation des plaignants, c'est-à-dire ($420) quatre cent vingt dollars, portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir du 18 mai 1876 jusqu'au jour de la vente, plus cinq pour cent sur le montant du principal et de l'intérêt de la dite réclamation comme honoraires d'avocat, tous frais du procès et taxes dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur devra assumer [le pro rata du montant de son enchère] le paiement des billets suivants, tous daté du 18 mai 1876, payable à l'ordre [illegible] et portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de leur date jusqu'à parfait paiement, et garanti par une hypothèque sur la dite propriété, savoir:

Un de quatre cent vingt dollars ($420).

Un de trois cent trente-six dollars ($336).

Un de deux cent soixante-dix-sept dollars et trente cents ($277 30).

Un de deux cent un dollars et soixante sous ($201 60).

Un de cent soixante-huit dollars ($168).

Un de cent neuf dollars et vingt sous ($109 20).

Deux de quatre-vingt-quatre dollars chacun ($84).

3° Et le reste du prix d'adjudication (s'il en est) comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

8 mai—8, 15, 22, 29,—5, 8 juin.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

L'Etat de la Louisiane vs. Peter Chevalier et als. — Thomas Connolly.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 1994 et 4034—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Troisième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, JEUDI 24 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No quatre cent quatre-vingt-dix-huit, borné par les rues Prieur, Gravier, Johnson et Perdido, et désigné comme les lots numéros quatre, dix et onze, mesurant cent vingt pieds de face à la rue Prieur, sur cent et cent cinquante pieds de profondeur.

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No quatre cent quatre-vingt-dix-huit, borné par les rues Perdido, Gravier, Prieur, Johnson et désigné par les lots Nos quatre et dix, mesurant quatre-vingt-dix pieds de face à la rue Perdido sur cent pieds de profondeur.

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No quatre cent quatre-vingt-dix-huit, borné par les rues Johnson, Gravier, Prieur, Bertrand et Perdido et désigné par le lot numéro onze, mesurant trente pieds de face à la rue Johnson sur cent cinquante pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

22 mai—22, 29, juin 5, 12, 19, 24.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans vs. Mme D. M. Flotte et Alfred Flotte, son mari.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,451.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 23 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro dix-huit de l'ilet numéro dix, borné par les rues Kerlerec, Esplanade, Bons-Enfants maintenant St Claude et Planché maintenant Marais, mesurant trente pieds trois lignes de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de cent dix pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne de division du lot numéro dix neuf, cent onze pieds trois pouces cinq lignes sur la ligne de division du numéro dix-sept, et trente pieds cinq lignes de largeur dans le fond sur la ligne qui le divise du lot numéro dix, le tout en mesure anglaise selon un plan fait par A. D'Hémécourt, le dix-huit décembre 1847 et déposé à l'étude de A. Mazureau, notaire. Etant la même propriété acquise par Mme D. M. Flotte, un des défendeurs dans cette affaire de Mme Rosanna Hiss, veuve de Thomas P. Harris, selon un acte passé pardevant Alphonse Barnett, notaire en cette ville, le 7 octobre 1863 (C. O. Livre 85, Folio 639.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

22 mai—22,29—juin 5,12,19,23

Jean St-Martin vs. Paul Esteben.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,769—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 16 juin 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le faubourg Dellassize, dans l'ilet No 76, compris entre les rues Dryades, Harmony, St-Denis et la ligne qui sépare le dit faubourg Dellassize du faubourg Plaisance. Les dits lots sont désignés par les Nos 5 et 6, sur un plan dressé par H. Grant, voyer, le 15 avril 1841, et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire, le 21 avril 1841; le lot No 5 mesure trente-deux pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et le lot No 6 touchant celui ci-dessus décrit, mesure trente-six pieds 5 pouces de face à la rue Dryades, sur une profondeur de cent vingt pieds sur la ligne qui le sépare du lot No 5—cent vingt-trois pieds et trois pouces de la ligne du faubourg Plaisance, et vingt-huit pieds sept pouces et cinq lignes de largeur en arrière.

Etant les mêmes propriétés acquises par le dit défendeur de M. et Mme Jean Barrilet, conformément à un acte par devant J. Cuvillier, notaire en cette ville, daté du 6 décembre 1866.

2° Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, étant situé dans le faubourg Plaisance, anciennement paroisse Jefferson, maintenant Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No vingt-et-un (21), borné par les rues Naiades, Pleasant et Apollo et l'avenue de la Louisiane, sur le plan du dit faubourg, le dit terrain est désigné par le No quatre (4), et mesure trente pieds de face à la rue Apollo sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, au pied américain, conformément à un plan fait par B. Buisson, voyer de la paroisse Jefferson, le 2 avril 1839, et déposé comme plan No 18 dans le livre de plan No 2 à l'étude de W. Christy, anciennement notaire de cette ville. Etant la même propriété que le dit défendeur a acheté de Jean Lucien André, par acte pardevant E. Commagère, recorder et ex officio notaire dans et pour la paroisse Jefferson, en date du 31 mars 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.

15 mai—15,22,29—juin 5,12,16

Mme Seth Stem vs. Mme Magdalena Nelson.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,847.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 16 juin 1880, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Quatre certains morceaux de terre, ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, privilèges qui y appartiennent ou qui y dépendent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dolhonde (anciennement Dorgenois), Julia, Broad et Poydras, désignés par les lots Nos six, dix-sept, dix-huit et dix-neuf, sur un plan B s'un certificat ou devis fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 12 février 1875, et annexé pour référence à un acte passé pardevant A. Hero notaire, le 11me jour de juin 1875, le dit lot No 6 mesure quarante-six pieds dix pouces de face à la rue Poydras sur cent quatre-vingt-quatre pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté plus près de la rue Dolhonde (anciennement Dorgenois) et cent soixante-treize pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du côté plus près de la rue Broad, et s'étendant en arrière sur la ligne du lot No 17 sur la rue Julia, sur laquelle elle a une façade de quarante-six pieds un pouce et quatre lignes. Le lot No 17, mesure vingt-neuf pieds sept pouces de face à la rue Poydras, sur quatre-vingt deux pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté plus près de la rue Broad, et quatre-vingt-huit pieds neuf pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du côté plus près de la rue Dolhonde (anciennement Dorgenois) avec une largeur sur la ligne du fond de vingt-neuf pieds deux pouces; le lot No 18 mesure vingt six pieds six pouces de face à la rue Poydras, vingt neuf pieds et deux pouces de profondeur dans le fond sur quatre-vingt huit pieds neuf pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du côté plus près de la rue Broad et quatre vingt onze pieds huit pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté plus près de la rue Dolhonde (anciennement Dorgenois) et le dit lot No dix-neuf mesure vingt neuf pieds deux pouces et deux lignes de face à la rue Poydras, sur quatre-vingt onze pieds huit pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Broad, sur quatre-vingt quatorze pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Dolhonde (anciennement Dorgenois) avec une largeur dans le fond de vingt neuf pieds deux pouces.

Et aussi toute la succession, le droit, titre intérêt, reversion, et reversions, reliquats, loyers, issues, propriété, possession, portion, réclamation et demande quelconque, aussi bien en droit qu'en équité de Elizabeth Fahrmann et ses héritiers et légataires de ces quatre lots de terre ci-dessus décrits et toute partie de ces derniers avec tout ce qui y appartient, et spécialement tous les droits et privilèges de rachat réservés par elle en vertu de l'acte de vente de la propriété ici décrite jusqu'alors fait par elle au défendeur par un acte passé devant A. Hero, notaire, le 31 juillet 1877, ladite Mme Fahrmann ayant prétendu que tout droit d'acquérir ce privilège de rachat ne serait pas invoqué par elle ou par tout autre héritier d'elle et renonçant au droit ou privilège de racheter la propriété ici décrite.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse ici nommée, par vente, de Dame Veuve Elizabeth Fahrmann, conformément à un acte passé devant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le 11 janvier 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

15mai—15,22,29 juin5,12,16

SUCCESSION DE FERDINAND PECOUL.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Cour de Paroisse—No. 62—Paroisse St. Charles

EN vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse, et l'Etat ci-dessus et en date du 25 mars 1880, je vendrai au plus fort enchérisseur, rendu à la porte de la maison de Cour à 11 heures du matin SAMEDI 5 juin 1880 la propriété ci-dessous décrite savoir:

1° Une certaine portion de terre en habitation sucrière située dans la paroisse St. Charles, sur la rive droite du Mississippi, à environ 11 lieues, au dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant deux arpents et demi de face au fleuve, sur cinquante arpents de profondeur, entre lignes parallèles, bornée à la ligne supérieure par la propriété de Chas. Aure D'Arensbourg, et à la ligne inférieure par celle du Dr Andrieu, [illegible], ensemble avec tous les édifices et les améliorations qui s'y trouvent, la sucrerie, les dépendances et tous les instruments aratoires, meubles meublants, ainsi qu'il résulte de l'inventaire enregistré au bureau du greffier de la Cour de District de cette paroisse.

Conditions—Un quart comptant et le reste à un, deux et trois ans de crédit, en billets garantis par hypothèque avec le privilège du vendeur et portant huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra assurer tous les édifices dans l'une des compagnies d'Assurance de la Nouvelle-Orléans pour la somme de $3500, trois mille cinq cents piastres pour la sucrerie, et de mille piastres pour la maison de résidence.

Les autres meubles et ustensiles seront vendus au comptant.

G. COLLY,
Shérif de la paroisse St-Charles.

Bureau du Shérif, paroisse St-Charles, 25 mars 1880.

1mai—1 8 15 22 29 5 ju

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Joseph Rieth, associé survivant de la maison Jules Dessa vs. [illegible] Rieth, [illegible].

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3064. Avis est par le présent donné aux créanciers de Jules Dessa et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente publication, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Rieth, liquidateur de la maison Jules Dessa ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la cour.

JOHN J. HANNAN,
Député Greffier.

22 mai—25, 29—1er juin.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Etat de la Louisiane vs. John Acet.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,912—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus pour taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI 24 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro quatre cent quarante, borné par les rues Claiborne, Jeanne, Perdido et Poydras, désigné comme les lots numéros vingt-deux, mesurant soixante pieds de face à la rue Claiborne par [illegible].

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

22 mai—22, 29—juin 5, 12, 19, 24.

Etat de la Louisiane vs. [illegible]

TROISIÈME COUR DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, Nos 1347, 1356, 2751, 2752. En vertu de quatre writs de fieri facias, à moi adressés par l'honorable Troisième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans les causes ci-dessus, pour acquitter les taxes des années 1876 et 1877, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième district de cette ville, le JEUDI, 24 juin, 1880, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Sixième District de cette ville (Hurstville), désigné comme le carré d'ilet numéro quatorze et borné par les rues Preston, Market et Elmore, et la ligne qui divise Bloomingdale, mesurant trois cent trente-deux pieds de face rue Preston, sur trois cent dix pieds de profondeur.

Un certain morceau de terre situé dans le Sixième District de cette ville (Hurstville) désigné comme le carré numéro trente et borné par les rues Magazine, Camp et Elmore et la ligne qui divise Bloomingdale, mesure [illegible].

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

22 mai—22, 29,—juin 5, 12, 19, 24.

Etat de la Louisiane vs. T. J. Blumenthal.

Le même vs. le même.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Nos 4,121 et 4,042—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1876, 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 24 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro quatre cent trois, borné par les rues Claiborne, Robertson, Commune et Gasquet, désignée comme le lot numéro vingt-deux, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de cent pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

22mai—22,29 juin5,12,19,24

Etat de la Louisiane vs Michael Déderich.

Le même vs le même, le même vs le même et le même vs le même.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 7507, 7802, 926, 7206.—En vertu de quatre writ de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1874, 1875, 1876 et 1877. Je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 24 juin 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro quatre cent soixante-six, bornée par les rues Bayou St-Jean, Ursulines, Washington et l'avenue Hagan, désignée comme le lot numéro [illegible] mesurant cent sept pieds de face à la rue du Bayou St-Jean sur une profondeur de cinquante pieds.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

22mai—22, 29, juin 5, 17, 19, 24

Etat de la Louisiane vs Mlle Marie A. Berjin.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 1918. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour taxes d'Etat de 1876 et 1877, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI 24 juin 1880, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le premier district de cette ville, dans l'ilet numéro cent soixante-cinq borné par les rues Commune, Gravier, Broad et Dryades, désignée par le numéro quatorze, mesurant vingt sept pieds de face à la rue Commune sur une profondeur de cent quarante sept pieds sur une ligne et cent quarante-cinq pieds sur l'autre.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

22mai—22, 29, juin 5 12,19,24.

VENTE DE CONSTABLE.

Dame Pauline Mairson vs. Hermann Mairson.

DEUXIÈME COUR DE JUSTICE DE PAIX, Paroisse d'Orléans, No 1,417.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable W. Rogers, juge de la Deuxième Cour de Justice de Paix, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la boutique de MM. Montgomery & Co, No 87 rue du Camp, le MARDI, 1er jour de juin 1880, à midi—

Un lot de meubles de ménage.

Saisi dans l'affaire en question plus haut.

Conditions—Comptant sur les lieux.

R. HECHT,
Constable.

22 mai—22,27—juin 1

PAR NASH & HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CETTE BELLE ECURIE EN BRIQUES, FAISANT FACE A LA RUE DRYADES, Entre celles Gravier et Perdido. A PEU PRES 84x95 PIEDS.

Etat de la Louisiane Ex Rel. Wogan vs. La Mechanics and Traders Bank.

Cinquième Cour de District, Paroisse d'Orléans—Dossier No 9,744.

A UN LONG CRÉDIT. A L'ENCAN.

PAR NASH & HODGSON, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 19 juin 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Walter H. Rogers, juge de la Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 mai 1880, dossier No 9,744, dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane Ex Rel. Wogan vs la Mechanics and Traders Bank, à un long crédit à l'encan, il sera vendu—

Un morceau ou portion de morceau de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, South Rampart, Gravier et Perdido, qui mesure 83 pieds 9 pouces de face à la rue Dryades sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, mesure américaine, selon un plan qui peut être vu à l'endroit où aura lieu la vente.

Les améliorations comprennent une belle écurie double en briques à un étage, recouverte en ardoises, pouvant contenir 50 ou 60 chevaux et 40 voitures ou plus, est en bon état, et est louée à la Southern Express Co jusqu'au 1er octobre 1880, à raison de $1000 par an. Etant la même propriété acquise par les propriétaires actuels du Shérif civil de la paroisse d'Orléans, le 14me jour de février 1880, dans le procès de la N. O. Savings Institution vs. Cohen M. Soria, No 25,557, Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

Termes et conditions—Un tiers comptant sur les lieux, le reste en paiements égaux à 1, 2 et 3 ans du jour de la vente en billets de l'acquéreur à son propre ordre, portant 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, y compris l'hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert de la police.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur, toutes les taxes jusqu'au jour de la vente devant être payées par le vendeur.

14 mai—14,23,30—juin 6,13,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions populaires à l'encan.

Succession de Mme F. D. Walthall, décédée.

Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dossier No 41,742.

A L'ENCAN.

PAR NASH & HODGSON—W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mai 1880, à midi et demi, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans en date du 8 mai 1880, dossier No 41,742 pour le compte de la succession de Mme F. D. Walthall, décédée, il sera vendu à l'encan—

[14] Quatorze actions du fonds capital de la Compagnie du chemin de fer de ville de la Nlle-Orléans chacune payée en plein de $100 chaque.

[23] Vingt-trois actions du fonds capital de la Compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles, $50 chacune payée en plein.

Conditions—Comptant avant le transfert.

9 mai—9, 16, 19, 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets mobiliers.

Successions réunies de John B. Hood et de Mme Anna M. Hennen, sa femme, tous deux décédés.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.—Dossier, No 41,473.

PAR NASH & HODGSON, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet, LUNDI, 24 mai 1880, à 10 1/2 heures du matin, à la résidence No 220, rue Troisième, encoignure Coliseum, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 16 avril 1880, Dossier No 41,473, pour compte des successions réunies de John B. Hood et de sa femme, Anna M. Hennen, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan—

Un lot de meubles et d'effets mobiliers, d'après l'inventaire enregistré au bureau du greffier de la Cour ci-dessus.

Conditions—Comptant avant livraison.

13 mai—13, 16, 19, 22 jusqu'à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison élégants.

Peintures à l'huile rares.

Pendules de Bronze, Candélabres, Stéréos, Bibliothèques, Livres, Ornements, Ustensiles de cuisine, etc., etc.

Succession de Mme E. B. Hennen, décédée.

Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans—dossier No 41,922

Sans réserve, à l'encan.

PAR NASH & HODGSON—W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—LUNDI, 24 mai 1880, à dix heures et demie du matin, à la résidence No 220 rue Troisième, coin Coliseum, en vertu et conformément à un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans, en date du 29 avril 1880, dossier No 41922, pour le compte de la succession de Mme E. B. Hennen, décédée, à l'enchère publique, sera vendu—

Le contenu en entier de la sus-dite maison, consistant en beaux meubles de maison, des peintures à l'huile rares et de valeur, porcelaine, argenterie, ornements, etc., suivant l'inventaire enregistré à la sus-dite cour.

Conditions—Comptant sur remise des objets.

19mai—16, 18, 22 et 24.

VENTES À L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

Vente sans réserve

DU contenu de la résidence No 301 rue Bourgogne, près de la rue Dumaine, comprenant Meubles de salon, chambres à coucher, salle à manger, verreries, faïences, gravures, Tapis, Batterie de cuisine, ornements etc. Il sera vendu à l'encan, LUNDI, le 24 mai 1880, à 11 heures A. M., à la susdite résidence, un lot de meubles, etc.

ALBERT PAUL & CO.,
Encanteurs.

22 mai—2f

PAR HOEY & O'CONNOR.

Jolie maison de résidence dans le faubourg, à l'enchère publique.

L'emplacement le plus pittoresque de cette ville,

Faisant face au Bayou St-Jean et au chemin de la Métairie.

La maison de résidence et le terrain de Musgrove,

A un long crédit.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17, rue Carondelet—SAMEDI, 22 mai 1880, à midi, à la Bourse St Charles, rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-dessous décrite, à savoir:

LA RÉSIDENCE DE E. B. MUSGROVE faisant face au Bayou St-Jean, 262 pieds 5 pouces, 300 pieds de profondeur sur la ligne de la propriété de la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, 290 pieds 2 pouces de largeur dans le fond, sur 290 pieds 2 pouces sur la ligne qui fait face au Bayou. La propriété est un cottage élevé, dont le rez-de-chaussée sert de cuisine, chambre de décharge et chambre à bain, etc., de grandes galeries devant et derrière, grands corridors, de grandes chambres d'un arrangement élevé, toutes bien finies et dernièrement mises en parfait état; toutes les améliorations modernes. Le terrain est parfaitement arrangé en un jardin et une pelouse, environ 190 orangers en rapport, 13 figuiers, vignes portant de beaux raisins, 6 pacaniers, et chambre à fourrage, écuries, remises, cuisine, cages à poules, pigeonnier, cages à pecan.

Une maison de résidence des plus complètes et des plus engageantes à posséder près de laquelle passent trois chemins de fer, près de la bâtisse du Jockey Club, des Fair Grounds, du chemin de la Métairie, du Magnolia, du Parc de la ville et du Pont du Bayou, ayant près de 600 pieds de face sur le Bayou St-Jean. La propriété peut-être visitée tous les jours en en demandant la permission aux encanteurs.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880.

Les actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.

21mai 2f

ANNONCE JUDICIAIRE.

Agréable résidence-cottage rue St-Charles, entre les rues Troisième et Quatrième.

Vente à crédit pour effectuer un partage.

E. J. Adams tuteur etc., vs. J. A. Braselman tuteur et administratrice, etc.

No 41,887. Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR. Nicholas J. Hoey encanteur. Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI 22 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le 16 mars 1880 et signé le 20 mars 1880, il sera vendu afin d'effectuer un partage dans l'affaire ci-dessus la propriété ci-dessous décrite à savoir:

La jolie résidence cottage No 637 rue St-Charles dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Carondelet, Troisième et Quatrième désignée comme le lot No 14, et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue St Charles sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois, élevé, à un étage avec mansarde, retiré de la rue, avec balcon devant, de l'air et de la lumière des deux côtés que très chambres et trois chambres aux mansardes, dans le corps principal de logis, une cuisine à deux étages avec salle à manger, cuisine et deux chambres au-dessus, chambre à bain, deux caves, citerne, etc., gaz partout. Loges à 35 piastres par mois jusqu'au 1er octobre 1880. Ce cottage a été choisi fait face à la belle résidence de A. C. Hutchinson et se trouve dans le même ilet que les résidences du juge J. H. Kennard et J. D. Rouse.

Conditions de la vente—La moitié comptant, le reste à un crédit de un an avec intérêt, à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la dite portion de crédit devant être représentée par les billets de l'acquéreur de la propriété, les dits billets devant être subdivisés en coupons, et garantis par une hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, et les billets devant être spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, et aussi devant être identifiés avec l'acte de vente confirmant l'adjudication, et le dit acte devant contenir toutes les clauses de conditions usuelles, et spécialement celle qui a trait aux honoraires d'avocat en cas de procès, l'assurance de la propriété contre les risques du feu et particulièrement la clause comme quoi la police de assurance sera transférée aux tuteurs mineurs, et les taxes de l'Etat et la ville sur cette propriété et payables pendant l'année courante devant être assumées et payées par l'acquéreur ou les acquéreurs comme une condition de plus de la vente.

Acte de vente pardevant Charles G. Andry, notaire.

20 avril—20,24 mai 1 8,15,16,21,22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Premier District à l'encan.

Succession de Mme Catherine Shea, femme de Patrick Comfort.

No 41,863—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY et O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, bureau No 17 rue Carondelet—MERCREDI, le 26 mai 1880 à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles—En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 10 mai 1880, il sera vendu à l'encan la propriété suivante, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, Cypress, Magnolia et Locust, désigné par le No 24 et formant l'encoignure des rues Locust et Cypress, mesurant 31 pieds de face à la rue Locust sur une profondeur de 125 pieds sur la rue Cypress.

Conditions de la vente—Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera adjugée au dernier et plus fort enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son billet avec bonne garantie solvable, comme la loi le prescrit, portant huit pour cent d'intérêt l'an du jour de la vente, avec privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1880. L'acquéreur devra payer comptant une somme suffisante à liquider les taxes arriérées, s'il en est dû sur la dite propriété, ainsi que les frais pour la vente de la dite propriété, lesquels montants seront déduits de son enchère.

Acte de vente pardevant Amédée Ducatel aux frais des acquéreurs.

12mai—12, 16, 23, 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée rue St. Charles, Premier District.

Propriété rue Pitt, près l'avenue Louisiana et coin des rues Zimpel et Hillary, Carrollton.

Vente au comptant.

Succession de John H. Meilleur.—No 41 116.—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR Nicholas J. Hoey encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juin 1880, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 mai 1880, rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Charles, Carondelet, Terpsichore et Euterpe étant la moitié du lot No 3 attenant au lot No 2 et mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue St. Charles sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage et à deux corps de logis désignée par les Nos 411 et 413 rue St. Charles et qui se trouve entre les résidences du Dr James G. Belden et de M. Louis Rose.

2° Un morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue Napoléon, les rues Berlin, Pitt et Prytanée, désigné par le No 9 et mesurant 30 pieds de face à la rue Pitt, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Trois morceaux de terre dans le Septième District de cette ville, Carrollton, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Adams, Hillary et Zimpel, désignés par les Nos 17, 18 et 20. Les lots 17 et 18 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Zimpel, sur 180 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 20 mesure 29 pieds 6 pouces de face à la rue Zimpel, sur 120 pieds de profondeur et forme le coin des rues Zimpel et Hillary.

Conditions de la vente—Comptant, et les acquéreurs devant assurer le paiement des taxes dues et exigibles en 1880.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Chas. T. Soniat, notaire.

12mai—12,15,22,29 juin5,12

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux bonnes résidences en bois dans le Deuxième District, No 298 rue des Ursulines, et 229 rue Prieur.

No 10,333.—Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

Amédée Brugier et al. vs. Philippe Brugier et al. Vente pour effectuer un partage entre héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureaux 56 rue Royale—SAMEDI 22 mai 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans cette ville, il sera vendu en vertu d'un ordre émis par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 16 avril 1880,

1° Un certain morceau de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Quartier, Hôpital et Romain, mesurant 31 pieds de face à la rue Prieur commençant à une distance de 96 pieds de la rue du Quartier sur une profondeur entre lignes parallèles de 63 pieds.

Les améliorations sur ce lot comprennent une maison de résidence en bois à un étage contenant 4 chambres, cuisine contenant 2 chambres, puits, cave, lieux d'aisance.

2° Un certain morceau de terre dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Romain, Prieur et St. Philippe, commençant à une distance d'à peu près 35 pieds de la rue Romain, 24 pieds de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur entre lignes parallèles de 63 pieds.

Les améliorations sur ce lot comprennent une maison de résidence en bois à un étage, contenant 2 chambres à l'étage inférieur et une dans la mansarde, une cuisine en bois à deux étages, puits, caves et lieux d'aisance.

3° La moitié d'un certain morceau de terre situé dans la paroisse de Tangipahoa mesurant 50 acres plus ou moins commençant à la partie Nord du Head Right No 39, et connu comme Michael Ferre Head Right dans le Township 6, Sud du range 7 Est et borné comme suit: commençant au coin Nord-Est du dit Head Right No 39 sur la rive Ouest de la rivière Tangipahoa, de là courant à l'Ouest 93 50/100 chaînes à un poteau sur le coin Nord-Ouest du dit Head Right, delà au Sud 30 minutes Est 5 chaînes 40/100 de chaînes à un poteau sur la rive Ouest de la rivière Tangipahoa, delà à la rive Ouest de la dite rivière jusqu'à l'endroit du commencement.

Termes et Conditions.—La moitié comptant et la balance à un crédit d'un an pour billets de l'acquéreur (divisés en coupons) portant intérêt au taux de huit pour cent par an du jour de la vente à parfait paiement, et garantie par hypothèque sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de l'assurance et aussi pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les acquéreurs assumeront et paieront toutes les taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

28 avril—20,24 mai 1,8,15,22

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans.

Succession de Marie J. Pecha, Veuve de Jean B. Keller.

No 41,819.—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément aux ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 14 avril 1880, et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° DEUX LOTS DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet désigné par le No 115 sur un nouveau plan fait par Henry C. Brown, voyer, borné par l'Avenue Napoléon, les rues Berlin, Jersey et Tchoupitoulas. Lesdits lots sont désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan No 2085 les défaits fait par Augustus F. Pfeiffer, voyer, en date du 16 février 1869 et déposé au bureau de feu L. E. Kenny au notaire, paroisse ci-devant de Jefferson. Lesdits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 120 pieds, au pied américain, entre lignes parallèles. L'allée vers l'Avenue Napoléon est au commun au lot No 4, pour une distance de 80 pieds de la rue Tchoupitoulas au de cette; distance il appartient complètement à cette propriété.

Etant la même propriété acquise par ladite veuve J. B. Keller de Samuel Kohn conformément à un acte passé pardevant L. E. Kenny, anciennement notaire, en date du 2 mai 1850.

2° UN LOT DE TERRE, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de la Nlle-Orléans dans l'ilet désigné par le No 140 sur un plan fait par Henry C. Brown, voyer, borné par les rues Ly a Upper Line, Laurel et Jersey. Le dit lot est désigné par le No 11 sur un plan fait par Louis Surgi, voyer, daté du 27 avril 1841 et déposé dans le bureau de F. Lacoste, un notaire, et mesure au pied anglais, 30 pieds de face à la rue Lyon sur 120 pieds de profondeur. Etant la même propriété acquise par Marie Justine Pecha, veuve de Jean B. Keller de la veuve et des héritiers de N. Z. Landry, conformément à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, et daté du 1er août 1872.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procédure judiciaire, les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets et un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication au comptant sera requis au moment de l'adjudication par l'encanteur.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Ernest Commagère, notaire.

30 avril—30 24, mai 1, 8, 15, 22.

La résidence Caldwell, rue Carondelet, entre celles Poydras et Lafayette.

67 actions de la compagnie du Gaz et de Coke de Cincinnati.

Succession de George T. Bowe et de sa femme Mme Louisa Fenton Bowe.

Nos 40,345 et 41,789—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureau 17 rue Carondelet, SAMEDI 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans le 29 avril 1880, et signé le 4 mai 1880, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:

1° Un morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Lafayette, Baronne et Poydras, désigné comme le lot No 6 et mesurant 43 pieds 1 pouce de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 154 pieds 1 1/2 pouce plus ou moins sur la ligne du lot No 5, et 114 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté, jusqu'à l'allée [illegible], et mesurant 10 pieds de largeur dans le fond qui appartient anciennement à M. Caldwell, est lequel elle mesure 69 pieds 1 pouce et 2 lignes plus ou moins. L'a susdite allée commune avec le propriétaire adjacent. Les améliorations comprennent une vaste résidence en briques à deux étages, avec balcons, écuries, étages et dessus, en briques, avec balcon, dans le fond, remises, écurie, etc. désignée par le No 121 de la rue Carondelet.

2° Soixante-sept [67] actions de cent [100] piastres chacune du fonds capital de la "Cincinnati Gas Light & Coke Company" en certificats de 96 certificats.

Conditions de la vente.—Pour les actions, comptant: pour la propriété foncière, un tiers comptant, et le reste en un et deux ans de crédit, intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente, garanti par privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les billets devront être subdivisés en coupons si on l'exige et les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880. Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Andrew Hero, notaire.

9 mai—9, 13, 15, 22, 29, mai—juin 5, 12, 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de commerce établi au coin des rues Gasquet et Marais.

Maison en briques à deux étages et cottage en bois à deux corps de logis, rue Gasquet.

Et rue douce de cinq No 127 rue Terpsichore entre celles Carondelet et Baronne.

Succession de Nicholas A. Delarme, No 39,608—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juin 1880, à midi, à la Bourse St-Charles, en cette ville, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans en date du 30 avril 1880, rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Commune, Marais et Villeré, désigné par le No 3, et mesurant 23 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 90 pieds 1 pouce entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages avec cuisine en bois à deux étages désignée par le No 56 rue Gasquet.

2° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Commune, Marais et Villeré désigné par le No 4 et formant le coin des rues Gasquet et Marais au coin ouest mesurant 20 pieds 7 pouces de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 90 pieds 1 pouce entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un [illegible] en briques à deux étages, au coin, comprenant magasin au rez-de-chaussée et logement au dessus, cuisine en briques, écurie, remise et une cuisine en bois à deux étages désigné par le No 46 rue Gasquet.

3° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Marais et Howard, Commune et Villeré, désigné par le No 2 A, mesurant 31 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Gasquet, sur 90 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage, couvert en ardoises, ayant cinq chambres, et une cuisine en bois, connu comme le No 52 de la rue Gasquet.

4° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, Annonciation, Melpomène et Constance, mesurant 27 pieds de face à la rue Terpsichore, sur à peu près 127 pieds et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, neuve et bâtie dans le genre moderne, avec balcons dans le retiré de la rue, entourée d'un joli grillage en fer, ayant galerie devant et derrière, corridor, etc., et connue comme le No 127 de la rue Terpsichore.

Conditions de la vente—Pour la propriété décrite en premier lieu—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit; pour la propriété décrite en second lieu étant sujette à une hypothèque la somme de $5800 comptant, le reste à un et deux ans de crédit; pour les propriétés décrites en 3me et 4me lieu étant sujettes à une hypothèque, $2,500 comptant sur chacune, et le reste à un et deux ans de crédit. Tous les dits paiements différés devront porter intérêt au taux de 8 pour cent du jour de la vente et porter hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement, avec l'assurance et toutes les clauses usuelles de garantie et les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Théodore Guyol, notaire.

4 mai—4,8,15,22,29—5 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage dans le Troisième District.

No 390 rue Bourgogne ou Craps, entre celles Bagatelle ou Bourbon et Union.

Succession de Wm H. Sheppard.

No 41,824—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI le 5 juin 1880 à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 29 avril 1880, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne ou Craps, Bourbon ou Bagatelle, Dauphine ou Grands-Hommes et Union, mesurant au pied français, 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. La maison a un étage avec mansarde, est couverte en ardoises, deux salons, deux chambres, cabinet, galerie fermée, corridor, office, cour briquetée, water-work, cave et une cuisine en bois à deux étages, retirée.

Conditions de la vente—Celle-ci étant la seconde et dernière criée, la propriété ci-dessus décrite sera adjugée au dernier et plus fort enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un billet avec une garantie solvable, comme la loi l'exige, portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente, garantie par hypothèque, privilège du vendeur et toutes autres clauses habituelles de sécurité, l'acquéreur devant assurer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880. L'acquéreur paiera comptant un montant à d'autre du prix d'adjudication suffisant pour liquider les taxes arriérées s'il en est sur la propriété, et paiera les frais de la vente de la dite propriété.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs pardevant Marcel T. Ducros, notaire, 18 rue Royale.

8mai—8,8,15,22,29 juin5

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE A DEUX CORPS DE LOGIS A L'ENCAN.

Nos 457 et 459 rue REMPART, ENTRE LES RUES MELPOMÈNE ET TERPSICHORE.

Succession de Alexander P. Waldron.

No 41,916—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 mai 1880, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

UN MORCEAU DE TERRE, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rampart, Dryades, Melpomène et Terpsichore, désigné par le lot No 12, et mesurant 33 pieds de face à la rue Rampart, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages et à deux corps de logis, cuisine, etc., la maison a une galerie devant, corridor dans le fond, et huit chambres de côté, une puits, cave, hydrants, etc.

Conditions de la vente—Comptant, et les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes taxes dues et exigibles en 1880.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Octave Morel, notaire, No 13 Passage de la Bourse.

Et à la même heure et au même endroit au comptant, un dépôt de $170 64 dans la New Orleans Savings Institution, sur lequel la somme de $42 66 a été payée comme dividende.

9 mai—9,15,22,29—juin 5, 12.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉS AMÉLIORÉES ET VACANTES DE VALEUR DANS LE PREMIER DISTRICT DANS LES RUES LAFAYETTE, DRYADES ET FRANKLIN [illegible].

DEUX ILETS DANS LA RUE DE LA COMMUNE.

JOHN DAVERN vs. JOSEPH DAVERN ET AUTRES.

No 10,979.—Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

Dans l'affaire des mineurs CARRIE DAVERN et IRENE MOODY, Demandeurs, etc.

No 34,788.—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le 28 avril 1880, et signé le 4 mai 1880; et aussi, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans en date du 5 mai 1880, il sera vendu à l'encan les propriétés suivantes, savoir:

1. Un rangée de sept maisons en briques, à deux étages, au coin des rues Lafayette et Dryades, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Poydras, Baronne et Dryades, comprenant deux lots de terre, Nos 21 et 22, se touchant et ayant chacun 27 pieds de face à la rue Dryades sur 106 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur; le lot No 22 formant le coin des rues Lafayette et Dryades. Cette propriété est connue comme les Nos. 205, 207, 209 et 211 rue Lafayette, est en face de TURNER'S HALL, et à un îlet seulement du MARCHÉ POYDRAS.

2. Trois lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberty, désignés comme lots. Nos 19, 20 et 21, se touchant et ayant chacun 28 pieds 3 pouces de face à la rue Lafayette sur 115 pieds 1 pouce de profondeur; le lot No 19 formant le coin des rues Franklin et Lafayette. Les améliorations consistent en quatre édifices à double corps de logis en bois à deux étages pour cuisine, avec hangars, caves, etc., et au coin, en un édifice à un étage occupé comme GROCERIE.

3. Le magasin en briques à trois étages No 271 rue Julia, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, Girod, Remparts et Basin. Le lot est désigné comme le No 124 et a 26 pieds de face à la rue Julia sur 87 pieds de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue des Remparts. Ce magasin fait face au Nouveau Bassin et touche à l'emplacement bien connu de John C. Stewart.

4. Un lot de terre dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, Girod, Franklin et Liberté, désigné comme lot No 151, ayant 26 pieds de face à la rue Julia sur 106 pieds de profondeur: Il fait face au débarcadère et est un bon emplacement d'affaires.

5. Vingt-neuf lots de terre formant tout l'ilet irrégulier No 16 ou 776, borné par Carrollton Avenue, les rues Commune, Solomon et Julia; ayant 436 pieds 2 pouces 5 lignes de face à Carrollton Avenue, 309 pieds de face à la rue Solomon, 384 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue de la Commune, et environ 282 pieds 1 pouce 4 lignes de face à Florida Landing ou rue Julie (le tout plus ou moins).

Les dits deux îlets sont situés à la jonction de trois chemins coquillés et du bout de la rue de la Commune. Ils conviennent admirablement à l'établissement de vacheries ou de jardins.

6° Quatorze lots de terre, composant tout l'ilet irrégulier No 17 ou 791, borné par les rues Commune, Napoléon, Solomon et Julie, ayant environ 272 pieds 6 pouces de face à la rue Solomon, et sur Florida Landing, 304 pieds 1 pouce sur la rue Solomon, 324 pieds 10 pouces de face à la rue de la Commune, et 55 pieds 4 pouces de face à la rue Napoléon (le tout plus ou moins).

Conditions de la vente—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt à 8 pour cent l'an du jour de la vente à parfait paiement, les billets devant être divisés en coupons selon les intérêts engagés, garantis par le privilège du vendeur et toutes les clauses habituelles de sécurité pour l'assurance, les honoraires d'avocat, etc. Les acquéreurs devront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1880, et feront un dépôt de 10 pour cent en argent au moment de l'adjudication.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Fred Zengel, notaire, coin Camp et Commercial Alley.

9 mai—9, 15, 22, 29 mai, 5 et 12 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ AMÉLIORÉE DANS LA RUE STE-MARIE, PRÈS DU MARCHÉ MAGAZINE. COTTAGE DANS LA RUE CHIPPEWA AVEC LES BATIMENTS ATTENANTS.

SUCCESSION DE RICHARD BEHAN.

No 37,877, Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 avril 1880, il sera vendu à l'encan, dans l'affaire de la succession de Richard Behan, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° UN LOT DE TERRE dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Mary, Felicity, Magazine et Laurel, désigné comme le lot No 12, et ayant 25 pieds 5 pouces et 3 lignes de face sur la rue St-Mary, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, avec écurie, remise, etc., connue comme les Nos 153 et 155 rue St-Mary.

2° UN LOT DE TERRE dans le même district et la même ilet, borné par les rues Chippewa, Annonciation, St Andrew et Josephine, désigné comme lot No 10, ayant 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 159 pieds. Les améliorations consistent en un cottage en bois de choix à un étage avec mansarde, en retrait sur la rue, connu comme le No 241 rue Chippewa, et formant une très agréable résidence.

3° UN LOT DE TERRE dans le même district et la même ilet, désigné comme lot No 4, ayant 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 159 pieds 3 pouces 6 lignes. Les améliorations comprennent deux maisons à un étage, à double corps de logis ayant deux chambres, corps de logis deux chambres, cuisine, etc., et connues comme les Nos 237 et 239 rue Chippewa, elles doivent être vendues séparément.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente, le gage du vendeur, et toutes les autres clauses habituelles, honoraires d'avocat, transfert de police d'assurance, etc, paiement par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication de toutes les taxes sur la dite propriété dues et exigibles en 1880.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castell, notaire.

27 avril—27, 1,8,15,22, 29 mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété foncière améliorée et vacante, emplacement pour bâtir sur l'avenue Washington.

Résidence rue Chestnut.

Ilets de terre dans le Sixième District et intérêts dans des propriétés en ville et à la campagne.

Succession de Charles Gallagher.

No 41,334—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 5 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, daté du 29 avril 1880, il sera vendu à l'encan pour le compte de la succession de Charles Gallagher les propriétés et demeures décrites, à savoir:

1° Huit ilets de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent à Hurtsville, dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 69, 70, 71, 72, 75, 76, 77 et 78 sur le plan original de Hurtsville dressé par B. Buisson, voyer, le 17 mai 1837 et déposé dans le bureau de Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville. Les dits ilets sont décrites comme suit:

Ilet No 69 borné par les rues St Patrick, St David, Arabella et Nashville.

Ilet No 70 borné par les rues St Patrick, St David, Arabella et Joseph.

Ilet No 71 borné par les rues St David, Green, Arabella et Joseph.

Ilet No 72 borné par les rues St David, Green, Arabella et Nashville.

Ilet No 75 borné par les rues Green, St George, Arabella et Nashville.

Ilet No 76 borné par les rues Green, St George, Arabella et Joseph.

Ilet No 77 borné par les rues St George, Long, Arabella et Joseph.

Ilet No 78 borné par les rues St George, Long, Arabella et Nashville.

2° Les sept vingt quatrièmes (7/24) parties indivises d'une certaine portion de terre ensemble avec une proportion égale des édifices et améliorations qui s'y trouvent, droits, servitudes, privilèges, y appartenant connu comme l'Exposition Building, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Julia, Carondelet et Girod, ayant mesure française 60 pieds 10 pouces de face à la rue St Charles, sur 123 pieds 6 pouces de face à la rue Carondelet, sur 299 pieds de profondeur et traversant tout l'ilet.

3° Cinq certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Washington, Chestnut, Fourth et Coliseum, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 et ayant chacun 25 pieds 7 pouces 5 lignes de face sur l'avenue Washington sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 1 formant le coin des rues Washington et Chestnut. Ces terrains peuvent être maintenant un jardin de fleurs et une pépinière.

4° Un certain morceau de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Chestnut, Fourth et Coliseum, désigné par le lettre A sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, arpenteur, annexé à un acte du 14 juin 1870, devant E. Magner, ancien notaire de cette ville; le dit morceau de terre devant être pris à une distance de 100 pieds du coin des rues Washington et Chestnut, et ayant 54 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la dite rue Chestnut. La maison ci-dessus dans le fond sur une profondeur de 126 pieds 2 pouces 1 ligne entre lignes parallèles, formant intégralement les lots Nos 6 et 7 avec 3 pieds 1 pouce du fond des lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, sur un plan déposé comme plan No 54 en l'étude de H. G. Gottschalk, notaire. Les améliorations comprennent une élégante maison en bois, de style moderne, à deux étages avec dépendances.

5° Un intérêt indivis dans une portion de terre située dans la paroisse Concordia, formant la moitié ouest de la section 4, Township 5 Nord, Range 7 Est, excepté la partie qui a été échangée pour une quantité égale dans le lot Nord-Ouest de la section 17, dans le même Township et le même Range, formant environ 33 acres, lesdites 33 acres ainsi acquis par échange ont été également vendues de façon à ce qu'un total moyen de 328 acres plus ou moins avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: Comptant, sur les lieux.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Bégard Grima, notaire, No 14 rue Carondelet.

4 mai—4, 8, 15, 22, 29—juin 5

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

No 41,115.—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans. Succession de John Pleslie Gabeigt.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.—Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 29 mai 1880, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 avril 1880, les propriétés suivantes savoir:

1° Un ilet de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Grands-Hommes, Craps, et l'ouverture projetée des rues Charbonnet et Adams, désigné par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, lequel ilet mesure 216 pieds 6 pouces de face à la rue des Grands-Hommes, la même façade à la rue Craps, 319 pieds 9 pouces 4 lignes de face à l'ouverture projetée de la rue Adams, et la même façade à l'ouverture projetée de la rue Charbonnet. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

2° Huit lots de terre situés au faubourg Washington, dans le Troisième District, dans l'ilet compris entre les rues Tricou, Hancock, Grands-Hommes et Craps, désignés par les Nos 13, 14, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 de l'ilet No 13 d'après un plan fait par J. A. Guard, le 23 décembre 1856 et déposé en l'étude de Carlisle Pollock, alors notaire de cette ville. Lesquels lots de terre mesurent au pied américain savoir: les lots Nos 13 et 14 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue des Grands Hommes, sur 112 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 21 mesure 28 pieds 9 pouces de face à la rue Hancock sur 104 pieds 4 pouces de profondeur. Le lot No 22 contigu au lot No 21 mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue Hancock, sur 104 pieds 4 pouces de profondeur. Les lots Nos 23, 24, 25 et 26, sont contigus et mesurent chacun 28 pieds 5 pouces de face à la rue Hancock, sur 104 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 26 formant l'encoignure des rues Grands-Hommes et Hancock. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Six lots de terre situés dans le même faubourg et district, désignés par les Nos. 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de l'ilet No. 7, lesquels lots de terre sont renfermés par les rues Amour, Bons-Enfants, Lizardi et la propriété appartenant à Dame Veuve Louis Harmeroux, d'après un plan fait par P. C. Durel, ingénieur civil, daté 14 décembre 1871 et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire de cette ville, d'après un plan No. 35 des Livres des Plans No. 7; lesquels lots de terre sont contigus et ont les dimensions américaines suivantes, savoir: Les lots Nos 8 et 9 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Lizardi, sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les lots No 10, 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue des Bons-Enfants, sur 126 pieds 5 pouces 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 10, formant l'encoignure des rues Bons-Enfants et Lizardi, et le lot No 13 mesure 25 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue des Bons-Enfants, 25 pieds 7 pouces 1 ligne dans le fond, sur 198 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une étable pouvant contenir 50 têtes d'animaux, et une maison en bois couverte en ardoises, de quatre chambres; citerne, puits, latrines, etc.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs, incluant les taxes d'Etat et de ville exigibles en 1880, ainsi que le dessèchement, en sus du prix d'adjudication, et afin de garantir la vente les acquéreurs seront tenus de déposer sur les lieux 10 pour cent sur le montant de leur adjudication.

25avril—25 mai 15,22 29

Terrain vacant sur le Louisiana Avenue, Succession de Dame Johanna Burke. No 41,309.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 22 mai 1880, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 avril 1880, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Louisiana Avenue, Delachaise, Chippewa et Annonciation, désigné par le No 21, lequel lot de terre mesure 30 pieds 10 pouces de face au Louisiana Avenue, sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le tout conformément au plan à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A. D Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur, et afin de garantir la vente, l'acquéreur sera tenu de déposer sur les lieux 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.

21 avril—1,8,15,22mai

Succession de George Kaiser. Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, No 41,584.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 29 mai 1880, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 avril 1880, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

Sept lots de terre contigus, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 13, renfermé par les rues Laharpe Lapeyrouse, Tonti et Rocheblave, lesquels sept lots de terre sont désignés par les lettres A B C D E F G, lesquels lots de terre ont les dimensions suivantes, savoir:

Le lot A formant encoignure aux rues Tonti et Laharpe, mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Laharpe, sur 125 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur et façade à la rue Tonti. Ensemble une grande bâtisse en bois, façade en briques, ayant un magasin et trois chambres, cuisine, deux citernes, &c. &c.

Le lot B mesure 27 pieds de face à la rue Laharpe, sur 125 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison en bois de quatre chambres, deux citernes lieux d'aisance.

Le lot C mesure 23 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Laharpe sur 125 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison en bois de deux chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc.

Le lot D mesure 27 pieds de face à la rue Laharpe sur 125 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur.

Les lots E et F mesurant chacun 27 pieds de face à la rue Laharpe sur 125 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur.

Le lot G mesure 32 pieds de face à la rue Laharpe sur 125 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison en bois à distance de la rue ayant trois chambres, hangar, citerne, etc.

Le tout conformément à un certificat d'arpentage en date du 23 avril 1880, fait par Arthur De Armas et déposé à l'étude de Abel Dreyfous, notaire.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente par devant Abel Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du montant des adjudications seront payés sur les lieux par les acheteurs pour garantir la vente.

25avril—25 avril—9,15,22,29 mai

Vente positive d'une propriété rue de l'Hôpital, près de la rue des Remparts No 159.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 22 mai 1880, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de l'Hôpital, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre les rues Remparts et Bourgogne, ensemble une maison No 159, ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets, cuisine de deux chambres, galerie et deux cabinets, citerne, latrines etc. Le tout divisé en deux logements. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an et hypothèque.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur et compris les taxes exigibles en 1880 en sus du prix de vente. L'acheteur se soumettra aux clauses pénales d'usage et paiera 10 pour cent comptant, sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.

20—mai

Succession de Charles Eugène Morin. No 42.005. Vente pour effectuer un partage.

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 29 mai 1880, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—En vertu d'un ordre d'envoi en possession de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 mai 1880.—La propriété suivante, savoir:

Un lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 38 pieds 6 pouces de profondeur, entre les rues Dumaine et Ste Anne. Ensemble, une maison en bois No 202, ayant plusieurs chambres, cuisine double, citerne, lieux d'aisance, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit ou un billet par coupons portant 8 pour cent d'intérêt par an de date et hypothèque avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication. L'acquéreur paiera comptant sur les lieux 10 pour cent sur le montant de vente pour garantir son adjudication.

Magnifiques terrains, terre très haute, rue des Champs-Elysées, et rue Girod.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—SAMEDI, 22 mai 1880, il sera vendu, à midi à la Bourse des Négociants et Encanteurs rue Royale. Quatre lots de terre désignés par les lettres A, S, E, F, dans l'ilet renfermé par les rues Champs-Elysées, Marigny, Villeré ou Girod Robertson ou St-Jean-Baptiste—Pour les dimensions, voir le plan à la Bourse.

Conditions: Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en billets portant 8 0/0 d'intérêts de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les Taxes exigibles en 1880 en sus au prix de vente—Les acheteurs se soumettront aux clauses pénales d'usage. 15 mai—

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—A tous ceux que l'avis présent peut concerner AVIS—Attendu que Philippe Phillips a acquis, à une vente privée, de Lewis Fisbel, le 15 janvier 1878, par acte authentique passé pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, la propriété ci-après décrite et a demandé à cette cour une monition ou annonce conforme aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 16 mars 1870, et communément connu comme les "Statuts Révisés de la Louisiane."

Et, attendu que l'Etat de la Louisiane a acquis la propriété ci-après décrite à une vente faite pour non paiement de taxes, par le percepteur de taxes de l'Etat, du deuxième district de cette ville, le 31 août 1875.

Et attendu que le dit Lewis Fisbel a acquis la dite propriété ci-après décrite de l'Etat de la Louisiane, le 4 octobre 1875, par acte passé pardevant Charles H. Thompson, notaire en cette paroisse, et tous les droits, titres et intérêts de Mme F. St Amant et de l'Etat de la Louisiane appartenant à la dite propriété ci-après décrite.

Et, attendu que subséquemment, le 11 avril 1876, George B Johnson, auditeur des Comptes Publics de l'Etat de la Louisiane, a ratifié et confirmé la dite vente donnant un titre complet au dit Lewis Fisbel.

Ainsi donc, que toutes les personnes intéressées sachent qu'elles sont citées et avisées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, qui peuvent réclamer un droit ou un titre à la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité dans l'ordre, décret ou jugement de la cour en vertu duquel la vente s'est effectuée, ou toute irrégularité ou illégalité dans les annonces quant au temps ou à la façon de procéder à la vente, ou tout autre défaut, de faire savoir en trente jours, à partir du premier jour où cette annonce sera insérée dans les feuilles publiques, pourquoi la vente faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue à l'Etat de la Louisiane pour le prix et la somme de six cent cinq piastres et 12 cents.

La description de la propriété faite dans l'acte de vente par l'Etat de la Louisiane au dit Lewis Fisbel passé pardevant Charles H. Thompson, le 4 octobre 1875.

Un certain lot de terre, dans le carré d'ilet No 56, borné par les rues Royale, Ursulines, Hôpital et Bourbon, ayant vingt-quatre (24) pieds de face rue Royale sur cent de profondeur.

Nouvelle-Orléans, 24 avril 1880.

W. H. ROGERS, Juge.

THOMAS DUFFY, Greffier.

25 avril—9 et 22 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

Un magnifique carré d'ilet dans le voisinage de l'école McDonogh, dans le Troisième District, rues Rocheblave, Dorgenois, D'Abadie et Onzaga.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera positivement vendu à l'enchère publique—

Le magnifique carré d'ilet désigné par le No 1341 et borné par les rues Rocheblave, Dorgenois, D'Abadie et Onzaga. Il est situé en face de l'école McDonogh, bien remblayé et désirable pour spéculer et améliorer, en construisant beaucoup dans le voisinage.

Conditions—Moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt, et cinq pour cent d'honoraires d'avocat, et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jno. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur. 30 mai—30en29

Propriété de choix dans le Deuxième District pour un grand restaurant, magasins, jardin de bière ou emplacement de commerce qui exige beaucoup d'espace près de la rue du Canal.

• Vente positive pour cause de départ.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan:

Cette belle et vaste résidence et magasin centralement situés et bien améliorés désignés par les Nos. 41 et 43 rue Bourbon, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Douane et Bienville.

La propriété mesure 60 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 178 pieds sur la ligne de côté sur la rue Bienville et 120 pieds de profondeur sur la ligne de côté près de la rue de la Douane, puis s'étendant à angle droit 30 pieds sur la rue de la Douane. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à 2 étages avec mansardes solidement construites que l'on peut facilement convertir en un grand magasin ou en deux magasins ordinaires, les bâtisses du fond ont deux ou trois étages faisant plus de trente belles chambres.

Pour une pension—grand restaurant, jardin de bière ou emplacement de commerce, cette propriété ne saurait être mieux située ou plus désirable. Avec la propriété il sera vendu vingt-deux actions du fonds capital de l'Association consolidée des Planteurs de la Louisiane, sur lesquelles il sera dû $1,557 90 payable le 1er juin 1880, garanties par hypothèque sur ladite propriété. Les dites actions et les obligations comme actionnaire l'acquéreur devra assumer en sus du prix d'adjudication.

Termes et conditions—1/3 ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un, deux et trois ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses habituelles de 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets; et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 0/0 comptant sur le montant de la vente sera exigé au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Felix Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 mai—à la vente.

Une jolie maison-cottage élevée de terre et ayant un grand jardin dans le Second District, et la maison de résidence en bois, double, à deux étages, rue des Ursulines, entre Derbigny et Roman.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, seront vendues à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° La jolie et confortable maison-cottage en bois élevée de terre, avec 6 grands terrains formant l'angle des rues Dorgenois et Hôpital, dans le carré d'ilet borné par les rues Dorgenois, Ursulines, Rocheblave et Hôpital, mesurant 155 pieds 4 pouces et 7 lignes de face rue Dorgenois, sur une profondeur et sur la rue de 149 pieds 4 lignes rue Hôpital.

2° La maison de résidence en bois à deux étages double désignée par les Nos 243 et 245 rue des Ursulines, dans le carré d'ilet borné par les rues Ursulines, Hôpital, Roman et Derbigny. Le terrain mesure 35 pieds 10 pouces de face rue des Ursulines, sur 111 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et à trois chambres à chaque étage et de chaque côté, cuisine à l'arrière, corridor intérieur et citerne.

Conditions Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et à bail, privilège du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt et 5 pour cent honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication.

Les actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.

15mai—16 22 jusq date

Emplacement de commerce de premier ordre et une propriété rapportant un excellent revenu.

Les magasins et maison de résidence au coin des rues St. Louis et Villeré. Vente positive.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur, Bureaux No 31 rue du Camp—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, seront positivement vendues à l'enchère publique:

Le magasin et la maison de résidence formant l'angle Sud-Est des rues St. Louis et Villeré, dans le carré d'ilet compris entre les rues St. Louis, Conti, Marais et Villeré.

La propriété comprend cinq terrains mesurant une façade totale de 96 pieds rue St. Louis, sur une profondeur et façade, rue Villeré, de 126 pieds 7 pouces, sur lesquels sont construits une bâtisse en briques à deux étages et des bâtisses en bois. Voir le plan, à la vente pour les subdivisions, etc. La propriété se vendra en totalité ou en partie. Convenablement réparée, elle rapportera un excellent revenu. Elle est située dans un quartier populeux. Un capitaliste entreprenant voudrait établir un magasin de comestibles dans la bâtisse du coin pourrait en retirer des profits assez considérables pour se rembourser, en une année, de la somme qu'il aurait coûté la propriété.

Conditions Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets garantis par hypothèque spéciale et lieu du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt et 5 pour cent d'honoraires d'avocat, police d'assurance transférée et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication et en outre ils devront payer comptant la commission de l'encanteur et les frais d'annonces aux journaux. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera exigé au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Jos. Cuvillier, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 mai—16, 22 jusqu'à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX FERMES DÉSIRABLES SUR LE CHEMIN DE LA MÉTAIRIE près des fermes à bestiaux de MM. Bonnabel et Boutousquié.

Dans l'affaire de Jos Larroque vs la Banque d'Epargnes de la Nlle Orléans.

No 8707—Cour de Circuit des Etats-Unis, district de la Louisiane.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, seront vendus, à l'enchère publique, conformément à un décret de l'honorable E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis, dans le district de la Louisiane, en date du 14 mai 1879, et rendu dans la sus-dite affaire, les terres ci-après décrites, savoir:

1° Une certaine ferme sur le chemin de la Métairie, comprenant la moitié inférieure de six carrés d'ilets désignés par les Nos 107, 108, 111, 112, 115 et 116 et le tout d'un autre carré désigné par le No 120. Le tout situé dans le village de Bath, paroisse Jefferson, Louisiane. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et servitudes qui y appartiennent—d'après le plan dressé par L. Bringier, le 13 décembre 1836 et déposé au bureau de Jos. Marks ci-devant notaire en cette ville, et étant la même propriété acquise par David Urquhart, à une vente d'encan du shérif de la paroisse de Jefferson, le 11 décembre 1876 en vertu d'un ordre de saisie et de vente à lui adressé par l'honorable Deuxième Cour judiciaire de la Louisiane dans et pour la paroisse de Jefferson dans le procès de David Urquhart vs Sarah Hall et son époux Raymond de la Cruz. No 3993 du docket de cette cour.

2° Une autre ferme contiguë à la première ci-dessus décrite, située dans la ville de Bath, No 1, paroisse Jefferson, rive gauche du Mississippi, en cet Etat, sur le chemin de la Métairie et composée du tout des carrés Nos 117 et 118 et de la moitié des carrés Nos 107, 108, 111, 112, 115 et 116 sur le plan primitif de la dite ville de Bath, d'après le devis de Jules G. Dreux, ingénieur, en date du 15 mai, 1873.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, selon le gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit de un et deux ans en billets spécialement garantis par hypothèque et lieu du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix d'adjudication, frais d'annonces pour la vente de la propriété. Un dépôt de 10 0/0 comptant sur le prix d'adjudication sera exigé de l'acquéreur au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant A. Hero, notaire aux frais des acquéreurs.

8 mai—8,9,15,16,22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasins en briques rue Girod, entre Tchoupitoulas et Commerce.

Succession de Peter Green.

No 38,981.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux 31 rue du Camp—SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 avril 1878, et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Girod, Lafayette, Commerce et Tchoupitoulas, mesurant 19 pieds de face à la rue Girod sur 86 pieds de profondeur entre lignes parallèles; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent qui comprennent la bâtisse du milieu de l'ilet, de trois maisons coin Girod et Commerce, désigné par le No 59 de la rue Girod. L'édifice de face est une maison en briques à trois étages, 19 pieds sur 50 et la bâtisse en briques à deux étages dans le fond 19 sur 15 pieds, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large, en commun avec le lot et la bâtisse qui y touche.

2° Un certain morceau de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant plus ou moins 20 pieds de face à la rue Girod, sur 85 pieds de profondeur, borné sur le côté vers la rue Tchoupitoulas par la propriété de Em. Rusha et sur le côté vers la rue Commerce par la propriété du dit P. Green. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par le No 61 de la rue Girod.

Termes et conditions—1/3 comptant le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilèges de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le montant, les améliorations devront être assurées et la police transférée aux porteurs des billets et l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais des acquéreurs.

8 mai—15, 22, 29—juin 5, 12.

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur rue St Pierre, entre Bourbon et Dauphine.

Succession de Charles Weisbaar. No 40,721—Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau et Salle de vente, No 45 rue Royale—SAMEDI 24 juin 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1880 et signé le 14 du même mois et de la même année, la propriété ci-après décrite pour le compte et aux risques et périls de Francisco Tesseiro qui a omis de se conformer à l'adjudication faite en sa faveur, le 20 mars 1880.

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, ayant 29 pieds de face rue St Pierre, entre Bourbon et Dauphine, sur une première profondeur de 60 pieds et mesurant de cette profondeur une largeur de 29 pieds, ou plus, s'il en est, jusqu'à une profondeur de 72 pieds, ce qui forme la profondeur entière du dit terrain. Ce terrain est contigu, d'un côté, à une propriété appartenant anciennement à Michael Audry, et de l'autre, à une propriété appartenant anciennement à Marie Jeanne Damour.

Conditions. Un tiers comptant, et le reste à un crédit de un et de deux ans, payable en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent par an, l'intérêt partant du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les améliorations devant être assurées contre la perte par le feu, et la police transférée, et en cas d'un procès pour le recouvrement des dits billets, l'acquéreur devant payer les honoraires d'avocat fixés à cinq pour cent sur le montant en litige. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes payables en l'année 1880.

L'acte de vente pardevant Joseph Cohn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur, au moment de l'adjudication pour assurer la vente.

22mai—22,29 juin 3,10 17,24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur rue Troisième, entre Carondelet et Baronne.

Succession de Louis Gastauer.

No 39,887—Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau et Salle d'encan 45 rue Royale—SAMEDI 22 mai 1880, à midi, sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans, en date du 12 avril, 1880, la propriété ci-dessous décrite:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet No 121, compris entre les rues Carondelet, Baronne, Troisième et Quatrième, désigné comme le lot No 10, il mesure 30 pieds de face rue Troisième sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant en sus du prix d'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1880. L'acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur. 17 avril—24, 1, 8, 15, 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le septième district—Succession d'Herman Thieler et femme. Action en partage.

PAR B. ONORATO, encanteur.—Bureau No 45 rue Royale. SAMEDI, 12 juin 1880, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement en partage, affaire 2,115, cour du deuxième district judiciaire, 6e et 7e districts municipaux de la ville de la Nlle Orléans, signé le 1er avril 1880; en vertu également d'un ordre de la même cour homologuant les procédures, etc., daté le 3 mai 1880.

Et d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de H. Thieler, No 41 216 du docket de ladite Cour en date du 4 mai 1880, il sera vendu:

Pour opérer un partage entre les héritiers, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville (ancienne ville de Carrollton), et désignés par les Nos 9 et 10 de l'ilet 1, borné par les rues Levée, Bardette, De Armas et Adams. Le lot No 9 a 39 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Levée, 30 pieds de face à la rue De Armas, 174 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne inférieure qui le divise des lots Nos 8 et 11, et 149 pieds 3 lignes sur la ligne supérieure qui le divise du lot No 10. Le lot No 10 formant le coin de la Levée et des rues Bardette et De Armas a 29 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue de la Levée, 123 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Bardette, 30 pieds de face à la rue De Armas, et 149 pieds 3 lignes sur la ligne inférieure qui la divise du lot No 9.

2° Sept lots de terre avec tous les édifices et les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'ilet borné par les rues Commercial, Macarty, Washington et Bardette. Les lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de 105 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 10 forme le coin des rues Washington et Macarty. Les lots Nos 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur entre lignes parallèles de 150 pieds.

3° Trois certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville et désignés par les Nos 6, 7 et 8 de l'ilet No 3, ont chacun, d'après le plan de Charles F. Zimpel, député-arpenteur des Etats-Unis, le 26 février 1836, et déposés en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire de cette ville, 30 pieds de face à la rue Haso, la même façade à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de cette ville et désigné par le No 1, formant le coin des rues Washington et Levée, et ayant 52 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la Levée sur 149 pieds de profondeur et face à la rue Washington, 114 pieds 1 pouces 4 lignes sur la ligne touchant au lot No 2. Le tout d'après le plan annexé à un acte au bureau de W. Y. Lewis, ancien notaire le 15 novembre 1836.

5° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district, formant le coin des rues Levée et Short et ayant 122 pieds 6 pouces de face à la rue de la Levée sur 101 pieds de profondeur et face à la rue Short, et 130 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 4 du susdit ilet.

6° La moitié indivise d'un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit septième district, désigné par le No 10, ayant 60 pieds de face à la rue Short sur 137 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot No 9 et de l'autre par le lot No 11. La dite moitié du lot de terre touchant au lot No 11 et a 30 pieds de face à la rue Short sur 137 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, (le tout plus ou moins.)

7° Le contenu de la grocerie, au coin des rues Levée et Short.

8° Un lot de meubles meublants, etc. qui se trouvent dans la maison.

Conditions—Pour la propriété foncière, un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, assurance des propriétés et transfert des polices, paiement par les acquéreurs des taxes payables en 1880 en sus du prix d'adjudication.

Pour les meubles, comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant W.H. Pascoe, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 0/0 sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.

8 mai—8,15,22,29—5et12 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur rue Patterson, entre Seguin et Bartholomew.

Succession de Allen Harris.

No 37,406, Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau et salle de vente No 45 rue Royale, LUNDI, 31 mai 1880, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, au salon de liqueurs de Barrett "Ferry Exchange" au coin des rues Bouny et Villeré, (Alger), en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District, paroisse d'Orléans, en date du 27 avril, 1880.

Un certain lot de terre dans le Cinquième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Patterson, Villeré, Seguin et Bartholomew, désigné comme lot No 7 et mesurant 33 pieds 2 pouces et 3 lignes de face rue Patterson, sur 113 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 8, 113 pieds 8 pouces et 6 lignes à l'autre extrémité, et 33 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur devant payer, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1880.

L'acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 avril—28 mai 6,15,22,29

Propriété de valeur formant le coin des rues Amour et Port.

Succession de Christian Haindel.

No 41,411—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR B ONORATO, encanteur—Bureau et salle de vente No 45 rue Royale—SAMEDI, 29 mai 1880 à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le 14, et signé le 19 novembre 1879, et aussi d'un ordre de vente daté du 23 avril 1880, les propriétés ci-dessous décrites appartenant à la succession ci-dessus nommée.

Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Un de l'ilet No 11, borné par les rues Port, St-Ferdinand, Amour et Bons Enfants, le dit lot formant le coin des rues Amour et Port et mesurant au pied américain 29 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Amour sur une profondeur entre lignes parallèles de 105 pieds.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer, en outre de l'enchère, les taxes dues et exigibles en 1880.

Acte de vente pardevant ——— notaire, aux frais des acquéreurs.

L'acquéreur devra payer 10 0/0 du montant de l'adjudication comptant sur les lieux afin de lier la vente.

24 avril—24—mai 1 8 15 22 29

PAR C. E. GIRARDEY

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DES SYNDICS D'UNE BANQUEROUTE, COMPTES OUVERTS, RÉCLAMATIONS, ETC. No 1614.

Cour de District des Etats-Unis, District de la Louisiane.

Dans le procès de Gaines & Ralf, en banqueroute.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 29 mai 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, seront vendus à l'enchère publique, en vertu d'un décret rendu par l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de District des Etats-Unis, District de la Louisiane, siégeant en cour de banqueroute, en date du 20 janvier 1880, et rendu dans le procès ci-dessus, une liste descriptive desquels est déposée au bureau de l'encanteur.

Comptes divers ouverts, réclamations, etc.

Conditions—Comptant.

10mai—22 29 et 29

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St Louis et 191 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleurs à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec les temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans. Bureau, No 73 rue de Chartres. NOUVELLE-ORLÉANS. SAMEDI MATIN, 22 MAI.